



AC/16.03.2017

Paris, le 16 mars 2017

Monsieur le Président,

C'est avec une attention particulière que j'ai pris connaissance de votre courrier.

Vous avez souhaité me présenter l'Association dont vous êtes le Président, ses missions et les difficultés auxquelles votre structure est confrontée. Je vous en remercie vivement. Votre courrier ne manquera pas de venir alimenter ma réflexion. Je vous invite également à consulter mes propositions sur mon site www.fillon2017.fr

Ma mission est de faire grandir l'espérance pour la France et pour la République. Aucun enfant ne doit être laissé sur le bord du chemin. Je suis à l'écoute de toutes les associations et structures qui peuvent contribuer à améliorer le quotidien des français. Il est impératif d'encourager toutes les initiatives solidaires de la société civile et d'accompagner et soutenir les associations, forces vives de notre Nation.

Vous remerciant une nouvelle fois pour votre courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

François FILLON

Association OSER
5 rue Las Cases
75007 PARIS

Paris, le 19 avril 2017

Olivier ARCHAMBAULT

Président d'Organisateurs de Séjours Éducatifs dits de Rupture (OSER)

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour l'envoi de votre courrier que nous avons lu avec attention.

Vous trouverez dans notre livret justice un paragraphe sur la justice de l'enfance et de l'adolescence <https://avenirencommun.fr/le-livret-justice/>.

D'une manière générale, nous pensons que la philosophie humaniste de l'ordonnance du 2 février 1945 nous invitant, en tant que société, à ne négliger aucun de nos enfants, est toujours d'actualité. Notre pays en a les moyens, il y faut une volonté politique.

La traduction de cette ambition, c'est le renforcement des dispositifs éducatifs existants, de la protection judiciaire de la jeunesse et du secteur associatif habilité afin de diversifier les réponses à la disposition des juges des enfants et de permettre une prise en charge dans des délais raisonnables. Nous n'avons pas besoin d'une énième réforme de la justice des mineurs, mais de lui donner les moyens de fonctionner, avec l'objectif de rendre de nouveau prioritaires les réponses éducatives par rapport aux mesures répressives.

Les récents chiffres concernant l'incarcération indiquent, avec 795 mineurs incarcérés au 1^{er} avril 2017, sur fond d'augmentation générale de la détention (69 400 détenus au total, un record depuis 1945) selon nous un échec pour l'ensemble de notre société.

Les mesures alternatives éducatives spécifiques aux mineurs (réparation, LSP, mise sous protection judiciaire) montrent pourtant leur efficacité quand elles sont prises en charge à temps et dans de bonnes conditions qualitatives, ce qui n'est pas toujours le cas en raison des restrictions budgétaires imposées aux services éducatifs (PJJ ou secteur habilité). Parmi ces dispositifs, les séjours de rupture peuvent être très intéressants, en permettant à des mineurs désocialisés d'être confrontés à leurs propres limites, tout en étant éloignés de leur « zone de confort », mais accompagnés par des professionnels de grande qualité.

La France insoumise et son candidat Jean-Luc Mélenchon feront de la question de la protection et de l'aide éducative aux enfants et adolescents en difficulté une cause prioritaire, avec l'idée que nous leur devons des réponses diversifiées, sur mesure, décidées par un juge spécialisé.

Nous voulons faire du sur-mesure, là où le système actuel fait du prêt-à-porter bas de gamme et que certains candidat-e-s prônent la robe de bure pour tous les mineurs délinquants.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, sur le site <https://laec.fr/> ou en librairie et les livrets thématiques sur le site : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise

Monsieur Olivier ARCHAMBAULT
Président
OSER
5, rue Las Cases
75007 Paris

contact@oser.me

Paris, le

18 AVR. 2017

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention du courrier que vous m'avez adressé au nom de l'association que vous présidez sur les séjours éducatifs dits de rupture.

Cette question de la prise en charge des jeunes en difficulté, et notamment de ceux qui ont basculé dans la délinquance, est importante. Leur avenir n'est pas tracé, nous ne pouvons nous résigner à les laisser dériver et s'installer dans la délinquance.

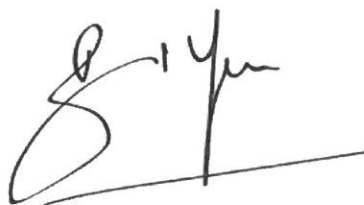
Je veux réaffirmer la spécificité de la justice des mineurs et la primauté de l'éducatif sur le répressif. Je veux inscrire ces jeunes dans un parcours éducatif de long terme quelles que soient les solutions de placement ou les mesures décidées par la justice. La primauté de l'éducatif ne doit pas être un vain mot mais redevenir une réalité. Le dispositif des établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse doit permettre une prise en charge adaptée.

Celui que vous proposez, par des séjours de rupture, ne concernerait, comme vous l'indiquez vous mêmes qu'une infime minorité de ces jeunes. Mais s'agissant de ceux les plus en difficulté, pour qui les modes plus classiques ont échoué, c'est une solution qui mérite d'être étudiée et approfondie, en lien avec l'ensemble des acteurs pour aboutir, le cas échéant, à un cadre juridique clair.

Vous remerciant d'avoir attiré mon attention sur ce sujet,

.../...

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Hamon', with a long horizontal line extending to the right.

Benoît HAMON

pour Benoît Hamon,
la Permanence présidentielle

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Yadani', written in a cursive style.

Fatima YADANI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Bachelay', with a large, stylized 'A' and a long horizontal line extending to the right.

Alexis BACHELAY